


Compte-rendu		OBJET
1.	<p>Mot de bienvenue</p> <p>La présente souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'établissement.</p>	
1.1	<p>Vérification du quorum (art.61 : 6 membres minimum, incluant 3 parents)</p> <p>PRÉSENTES : Myriam Gill, Jennifer Mercier, Isabelle Moreau, Sonia Poirier-Godin, Anne Quessy, Valérie Lachance, Stéphanie Bergeron, Julie Bélanger et Carolyne Jacques.</p> <p>ABSENTE : Manon Fournier-Larocque, Myrielle Tessier, Miléna Balzano, Magalie Delvaux</p>	Constat
2.	<p>Lecture et adoption de l'ordre du jour 📄</p> <p>CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été envoyé au préalable aux participants;</p> <p>Mme Julie Bélanger mentionne que le point 5.2 de l'ordre du jour a été changé pour le 6.1 puisqu'il s'agit d'un point d'information. L'ordre des sujets traités a donc été ajusté en conséquence.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Isabelle, appuyée par Mme Stéphanie, il est résolu à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 30 janvier 2024.</p>	Adoption CE 006 23-24/11
3.	<p>Parole au public, s'il y a lieu</p>	
4.	<p>Lecture et adoption du procès-verbal du 26 septembre 2023</p> <p>*Vérifier la date du CÉ du 28 mai (calendrier des rencontres)</p> <p>CONSIDÉRANT que procès-verbal a été déposé séance tenante aux participants;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Isabelle, appuyée par Mme Jennifer, il est résolu à l'unanimité D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2023.</p>	Adoption CE 006 23-24/12
5.	<p>POINTS D'APPROBATION, D'ADOPTION OU DE CONSULTATION</p>	
5.1	<p>Projet éducatif</p> <p>Quelques corrections seront apportées et Mme Mélissa retravaillera la mise en page afin que certaines phrases soient complètes dans le document.</p> <p>CONSIDÉRANT que le projet éducatif a été présenté séance tenante, aux participants par Mme Julie Bélanger;</p>	Adoption CE 006 23-24/13

Note :

📄 Ce sujet est en lien avec des documents vous ont été acheminés.


		EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Valérie, appuyée par Mme Anne, il est résolu à l'unanimité D'ADOPTER le projet éducatif 2023-2024.	
	5.2	<p>Grille matière 2023-2024</p> <p>Madame Bélanger mentionne qu'après consultation de l'équipe-école, il est proposé le statut quo pour l'an prochain.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Isabelle, appuyée par Mme Jennifer, il est résolu à l'unanimité D'ADOPTER la demande de statu quo pour la grille-matière 2023-2024.</p>	Adoption CE 006 23-24/14
	5.3	<p>Politique sur l'utilisation du cellulaire en classe</p> <p>CONSIDÉRANT que la politique sur l'utilisation des cellulaires a été présentée séance tenante, aux participants par Mme Julie Bélanger;</p> <p>Pour notre école, le libellé sera modifié : ... incluant le port de la montre intelligente, ...</p> <p>Cette politique sera ajoutée à l'agenda l'an prochain (s'il y a un agenda), dans l'info-parents et sur le site de l'école.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Isabelle Moreau, appuyée par Mme Valérie Lachance, il est résolu selon la majorité D'ADOPTER la politique sur l'utilisation du cellulaire.</p> <p>Mme Sonia demande un vote à main levée. Six personnes votent en faveur de la modification du libellé. Une personne n'est pas en faveur de la modification. Il est résolu à la majorité d'adopter la politique sur l'utilisation du cellulaire.</p>	Adoption CE 006 23-24/15
	5.4	<p>Critères de sélection de la direction de l'école de la Chaumière</p> <p>Madame Bélanger mentionne que, comme par les années passées, le conseil d'établissement est consulté sur les critères de sélection de la direction.</p> <p>La lettre de l'an passé a été présentée séance tenante à titre de référence. Les membres mentionnent quelques changements :</p> <p>Que la direction soit bienveillante envers les membres du personnel;</p> <p>Que la direction veille à ce que l'ambiance soit saine et agréable.</p> <p>De plus, les membres demandent d'écrire le nom de Mme Julie Bélanger à la place de Mme Dupont pour la prochaine année. Les membres proposent aussi qu'il serait intéressant d'avoir une direction adjointe à temps plein et il est nommé qu'il serait bien que ce soit Mme Carolyne Jacques puisqu'elle est en poste depuis cette année.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Myriam, appuyée par Mme Sonia, il est résolu à l'unanimité D'ADOPTER les changements apportés aux critères de sélection de la direction de l'école de la Chaumière.</p>	Consultation

Note :

 Ce sujet est en lien avec des documents vous ont été acheminés.

6.		POINTS D'INFORMATION	
	6.1	Budget 2022-2023 : reddition de comptes Document remis séance tenante. Explications données par Mme Julie Bélanger.	Information
	6.2	Plan de rattrapage Un courriel a été envoyé à tous les parents les informant du plan de mise en œuvre pour notre établissement. Un budget de 97 343 \$ a été octroyé à notre école. Nous avons effectué un sondage auprès du personnel de notre école pour connaître les besoins et les disponibilités. Voici ce qui a été proposé par les enseignants : majoritairement, ajout de soutien sur les heures de classe, (MACC, tutorat, ajout d'orthopédagogie, de psychologie, de francisation). Nous avons débuté notre premier bloc du plan de rattrapage qui se terminera à la fin du mois de mars. Nous réévaluerons les besoins à la fin du premier bloc. Le premier bloc termine le 29 mars 2024.	Information
	6.3	Mot du représentant des membres du personnel ↳ Enseignant : Depuis le retour de janvier, tout va bien, l'énergie est différente, plus positive et agréable. Il y a une belle ambiance au salon du personnel, les enseignants sont contents de revenir. Le plan de rattrapage est apprécié.	Information
	6.4	Mot de la responsable du service de garde Il a un bon mouvement de chaises au service de garde et nous sommes présentement à la recherche de trois éducateurs. Les parents demandent à revoir le délai pour aviser le service de garde si un élève est absent sur l'heure du dîner. Mme Véronique Martineau qui est la responsable du service de garde est de retour au travail à temps partiel. Pour l'instant, Mme Mélissa Béchette-Têtu assure le remplacement de Mme Véronique. Mme Stéphanie qui est la classe principale remplace Mme Mélissa en attendant le retour complet de Mme Véronique. La présentation des journées pédagogiques sera présentée lors du prochain CÉ. Mme Stéphanie demande aux parents s'il est possible de repousser l'entrée des élèves au service de garde au 27 août 2024 au lieu du 26 août. L'an passé, il y avait 46 élèves d'inscrits. Mme Myriam demande un vote à main levée. Cinq personnes votent en faveur de la modification du calendrier des pédagogiques du service de garde. Une personne n'est pas en faveur et une personne s'abstient. Il est résolu à la majorité d'adopter d'ouvrir le service de garde le 27 août 2024. Un courriel sera envoyé aux parents afin d'expliquer la modification au calendrier des pédagogiques.	Information
	6.5	Mot de la représentante du comité de parents Plusieurs projets de loi ont été présentés aux parents.	Information

Note :

 Ce sujet est en lien avec des documents vous ont été acheminés.

7.		AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU	
	7.1	Suivi des sorties scolaires (points à mettre à chaque rencontre) Puisqu'il y a eu des moyens de pression et une grève, les enseignants n'ont pas encore pensé aux sorties scolaires. Nous en parlerons lors de la prochaine rencontre.	Information
	7.2	Lynx Il serait important de mettre le coût de l'activité dès le début du recrutement. Plusieurs pratiques n'auront pas lieu puisqu'il y a eu la grève. Il y a une insatisfaction des parents puisque les pratiques qui n'ont pas eu lieu pendant la grève n'auront pas lieu. Le short pourrait aussi être optionnel. Mme Sonia nomme qu'elle est satisfaite de la diversité des élèves dans nos équipes.	
	7.3	Patins obligatoires Mme Édith va patiner avec des groupes d'élèves et un parent est mal à l'aise avec le fait d'obliger les enfants à apporter leurs patins. Mme Julie explique qu'il est obligatoire de mettre des patins sur la glace puisque les bottes brisent la glace avec le calcium. En aucun cas il ne sera obligatoire d'avoir des patins, mais qu'il est obligatoire de porter un casque sur la patinoire.	Information
	7.4	Puce obligatoire pour la porte Un parent demande un remboursement (s'il y a lieu) puisque les parents n'ont plus accès à la puce pour ouvrir les portes de l'école.	Information
8.		LEVÉE DE LA SÉANCE CONSIDÉRANT que tous les points prévus à l'ordre du jour ont été abordés; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Jennifer, appuyée par Mme Isabelle, il est résolu à l'unanimité D'ADOPTER la levée de l'assemblée à 21:15.	Adoption CE 006 22/23-16

Myriam Gill, présidente

Julie Bélanger, directrice par intérim

Note :

 Ce sujet est en lien avec des documents vous ont été acheminés.